

**Délibération n°2022-134**

Date de la convocation : 9 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	31
Nombre de conseillers votants :	40
- dont « pour » :	40
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

**Objet : Achat terrain Orthevielle (parcelle ZB 124 ; ZB 76)**

**Le mardi 15 novembre 2022 à 18h45**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Mimbaste, salle des associations, sous la présidence de Jean Marc LESCOUTE, Président en exercice :

**Étaient présents :** Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corinne de PASSOS, Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Lionel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Véronique GOMES, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Liliane MARBOEUF, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Marie-Josée SIBERCHICOT, Régine TASTET, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE,

**Suppléant :** Rachel DURQUETY par Delphine DAUBIAN,

**Procurations :** Philippe LABORDE à Véronique GOMES, Marie-Hélène SAGET à Bernard MAGESCAS, Serge LASSERRE à Jean-Marc LESCOUTE, Roland DUCAMP à Francis LAHILLADE, Didier SAKELLARIDES à Gisèle MAMOSER, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS à Liliane MARBOEUF, Stéphane BELLANGER à Valérie BRETHOUS, Sandrine DARRICAU-DUFAU à Christel ROLLO, Sophie ROBERT à Roger LARRODE

**Absents :** Thierry CALOONE, Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON, Guy BAUBION BROYE, Alain DIOT

**Secrétaire de séance :** Jean Luc SEMACOY

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes publiques,

**VU** les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

**VU** l'avis des domaines,

Dans le cadre de la compétence développement économique, le Président propose au conseil communautaire d'acheter les parcelles stratégiques ZB 124 et ZB 76 sur la commune d'Orthevielle, pour une totalité de 2 743 m<sup>2</sup>. Ces parcelles se trouvent en continuité de terrains appartenant déjà à la collectivité (ZB 127, 130) et appartiennent à Monsieur SARRO.

La parcelle ZB 76, d'une contenance de 2 416 m<sup>2</sup>, est classée en zone UZ (activité) dans l'actuel PLUi du Pays d'Orthe ainsi que parcelle ZB 124, d'une contenance de 327 m<sup>2</sup>.

L'objectif avec l'achat de ces parcelles est de réaliser une zone de covoiturage.

Le prix est de 18.23€/m<sup>2</sup>. L'achat sera donc d'un total de 50 000 € hors frais de notaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** l'achat de la parcelle ZB 124 et 76, d'une contenance totale de 2 743 m<sup>2</sup> classée en zone UZ (activité) dans l'actuel PLUi du Pays d'Orthe pour un montant d'un total 50 000 € hors frais de notaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile à la réalisation du présent dossier.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
Jean Marc LESCOUTE